



Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 24 septembre 2025, le conseil communal de Berdorf vient d'approuver une adaptation du règlement portant introduction d'une allocation de vie chère, règlement applicable à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 9 octobre 2025

Pour le conseil communal

Claude Oé

Secrétaire communal,
(contreseing art. 74 loi communale)



Joe Nilles

Bourgmestre